C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 29 OCTOBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le Jeudi 29 octobre 2026 à 8 h 30, au 300, rue Parent, sous la présidence de Rémi Barbeau, à laquelle session étaient présents :

Madame : Marie-Claude Poitras, conseillère

Étaient également présents : Messieurs Alain Cassista, directeur général, André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité et madame Marie-Josée Larocque, greffière.

Absence(s) : Pascal St-Onge, conseiller

CE- 15332_26-10-29
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Rémi Barbeau, ouvre la séance du comité exécutif.

CE- 15333_26-10-29
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE- 15334_26-10-29
POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 22 OCTOBRE 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 octobre 2026 a été transmise aux membres du comité exécutif le 23 octobre 2026;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 octobre 2026 soit approuvé.

CE- 15335_26-10-29
POINT 6.1

ANNÉE D'OPTION - ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE REPÉRAGE (GPS ET TABLETTES) AVEC LOGICIEL DE TÉLÉMÉTRIE POUR DES VÉHICULES DE LA VILLE AINSI QU'UN MODULE DE MAINTENANCE ET DE RONDES DE SÉCURITÉ - NO 2025-VSJ-241

ATTENDU QUE la Ville par sa résolution CE-14952_25-11-13, octroyait le contrat d'équipement de repérage (GPS et tablettes) avec logiciel de télémétrie pour des véhicules de la ville ainsi qu'un module de rondes de sécurité, appel d'offres no 2025-VSJ-241 à l'entreprise NSIM Technologie inc., pour un montant de ne pouvant excéder la somme de 151 146,14 $;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir des années d'option prévue au contrat;

ATTENDU QUE le contrat octroyé en 2025 prévoyait, le renouvellement optionnel dudit contrat pour deux années additionnelles soit du 1er novembre 2026 au 30 novembre 2028, et ce, aux mêmes termes et conditions prévus;

ATTENDU QUE la Ville doit faire connaître son intention par écrit à l'adjudicataire au moins (30) jours avant la date d'expiration du contrat;

ATTENDU QUE l'entreprise mandatée a honoré ses engagements et a donné une bonne prestation de service aux citoyens;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville, conformément à la résolution CE-14952_25-11-13, se prévale des deux années optionnelles, soit du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2028 concernant le contrat d'équipement de repérage (GPS et tablettes) avec logiciel de télémétrie pour des véhicules de la ville ainsi qu'un module de rondes de sécurité pour 2025-2028 (incluant 2 années en option) - No 2025-VSJ-241, auprès de l'entreprise NSIM Technologie inc. pour un montant de 129 760,78 $, taxes incluses, comme prévu aux documents de commission.

La Ville impute la dépense au poste budgétaire 02-310-00-300.

Le directeur du Service, ou le responsable du dossier, soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.

CE- 15336_26-10-29
POINT 6.2

MANDAT D'ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS ET CONTRAT POUR DES SERVICES DE LIENS TÉLÉPHONIQUES POUR 2027-2030 (CAG 2027-8153-50) - NO 2026-VSJ-321

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres afin d'adhérer à un achat regroupé pour le contrat d'acquisition de liens téléphoniques pour une période de 3 ans (2027-8153-50);

ATTENDU QUE l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organisme municipaux* (C-65.01) permettent à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a confirmé ses intentions de s'engager auprès du CAG pour lui permettre de participer à ce regroupement;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme s'est engagée à fournir au CAG les quantités nécessaires dont elle aura besoin en remplissant le mandat sur le site de la LAC (https://lac-provincial.appeloffres.ca) du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) dans le délai requis;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme estime ses besoins à environ 19 000 $ par année, taxes incluses;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville entérine l'adhésion au regroupement « Services de liens téléphoniques » du CAG pour la période du 1er mai 2027 au 30 avril 2030, pour des contrats de services de liens téléphoniques.

La Ville autorise au responsable du dossier du Service des approvisionnements et de la gestion contractuelle (SAGC) de procéder à l'acquisition des produits selon le mandat complété sur le site LAC du Centre d'acquisition gouvernementales (CAG) et auprès des fournisseurs autorisés par l'entremise du regroupement d'achats du CAG jusqu'au 30 avril 2030 pour un montant total n'excédant pas 57 000 $, incluant les taxes.

CE- 15337_26-10-29
POINT 7.1

AUTORISATION DE COLLECTES DE DONS SUR LA VOIE PUBLIQUE - GUIGNOLÉES 2026

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Saint-Jérôme (Conseil 1892) souhaitent tenir une activité de collecte de dons dans le cadre de leur guignolée les 5, 6 et 7 novembre 2026;

ATTENDU QUE que Moisson Laurentides souhaite tenir des points de collecte sur rue à l'occasion de la Grande Guignolée des médias le 3 décembre 2026;

ATTENDU la contribution de ces activités à la solidarité communautaire et à la sécurité alimentaire;

ATTENDU la confirmation transmise par le Service de police le 25 août 2026 concernant les intersections proposées par Moisson Laurentides;

ATTENDU QUE les points de collecte prévus reprennent les emplacements utilisés les années précédentes et que la Division du développement social rapporte une autorisation globale du Service de police pour la reconduction de ces activités;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise les collectes aux endroits identifiés pour ces deux organismes aux lieux précis qui ont été demandés et acceptés par le Service de police.

POINT 8.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES, MUTATIONS ET PROMOTIONS - 1ER JUILLET 2026 AU 30 SEPTEMBRE 2026

ATTENDU les articles 71 et 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* autorisent le conseil de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité, le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser les dépenses à cette fin;

Le Règlement 0947-000 décrète quant à lui les règles du comité exécutif en matière de ressources humaines, déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'embaucher des employés;

En vertu de cette loi et ce règlement, le Service des ressources humaines doit déposer une liste des embauches, des mutations et des promotions;

Le directeur du Service des ressources humaines dépose la liste des embauches, mutations et promotions pour la période du 1er juillet 2026 au 30 septembre 2026.

CE- 15338_26-10-29
POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Rémi Barbeau
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le Président,

Rémi Barbeau

Rémi Barbeau

La greffière de la Ville,

Marie-Josée Larocque

Marie-Josée Larocque, notaire